

Calendrier de travail pour le PAR révisé Auvergne-Rhône-Alpes

2017				2018									
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	
Elaboration du nouveau PAR et du rapport environnemental de ce PAR				Consultation de l'Autorité Environnementale									
	Concertation préalable du public				Consultation des instances (Conseil Régional, Chambre Régionale d'Agriculture, Agences de l'Eau) (2 mois)		Consultation du public (1 mois minimum)		Signature de l'arrêté			Mise en œuvre du PAR au 01/09	